



Rapport de recherche

PROGRAMME ACTIONS CONCERTÉES

La violence conjugale et les femmes autochtones au Québec: état des lieux et des interventions

Chercheuse principale
Lyse Montminy, Université de Montréal

Co-chercheuses

Renée Brassard, co-chercheuse principale (Université Laval)
Elizabeth Harper (Université du Québec à Montréal)
Marie-Pierre Bousquet (Université de Montréal)
Mylène Jaccoud (Université de Montréal)

Partenaires du milieu :

Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations
du Québec et du Labrador
Femmes Autochtones du Québec
Regroupement des Centres d'amitié autochtone du Québec
Maison communautaire Missinak

Établissement gestionnaire de la subvention

Université de Montréal

Numéro du projet de recherche

2009-VA-126001

Titre de l'Action concertée

Violence conjugale envers les femmes autochtones

Partenaire(s) de l'Action concertée

Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS)
le Fonds Québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC)
avec la collaboration de la Commission de la santé et des services sociaux
des Premières Nations du Québec

Rapport scientifique intégral

Identification

Chercheure principale Lyse Montminy (Université de Montréal)

Co-chercheures Renée Brassard, cochercheure principale (Université Laval)

Elizabeth Harper (Université du Québec à Montréal)

Marie-Pierre Bousquet (Université de Montréal)

Mylène Jaccoud (Université de Montréal)

Partenaires du milieu :

Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador

Femmes Autochtones du Québec

Regroupement des Centres d'amitié autochtone du Québec

Maison communautaire Missinak

Établissement gestionnaire : Université de Montréal

Titre du projet : La violence conjugale et les femmes autochtones : état des lieux et des interventions

Numéro du projet de recherche : 126001

Titre de l'Action concertée : La violence conjugale envers les femmes autochtones

Partenaires de l'Action concertée :

Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS)

le Fonds Québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC)

avec la collaboration de la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec

Table des matières

Partie A- Contexte de la recherche	1
Partie B- Pistes de solutions en lien avec les résultats, retombées et implications de vos travaux.....	5
1-À quels types d'auditoire s'adressent vos travaux?	5
2-Que pourraient signifier vos conclusions pour les responsables ministériels, les gestionnaires des ressources et les intervenants?	5
3-Quelles sont les retombées immédiates ou prévues de vos travaux?	5
4-Quelles sont vos limites ou quel est le niveau de généralisation de vos résultats?	6
5-Quels seraient les messages clés à formuler selon les types d'auditoire visés?	7
6-Quelles seraient les principales pistes de solution selon les types d'auditoire visés?	8
Partie C- Méthodologie	10
Partie D- Résultats	11
1. Quels sont les principaux résultats obtenus?	11
Volet 1 : Conception de la violence.....	11
Volet 2 : Identification des ressources.....	11
Volet 3 : Utilisation des ressources	12
Volet 4 : Satisfaction à l'égard des ressources.....	13
Volet 5 : Les ressources pour répondre aux besoins.....	14
2. À la lumière de vos résultats, quelles sont vos conclusions et pistes de solution?.....	15
3. Quelles sont les principales contributions de vos travaux en termes d'avancement des connaissances?.....	17
Partie E : Pistes et besoins en matière de recherche	18
1. Quelles nouvelles pistes ou questions de recherche découlent de vos travaux? ...	18
2. Quels serait la principale piste de solution à cet égard?18	
Partie F- Références et bibliographie	19

Partie A- Contexte de la recherche

La violence conjugale constitue un problème majeur au Canada et les femmes autochtones n'échappent pas à cette réalité. Le taux de violence conjugale autodéclarée chez les femmes autochtones est trois fois plus élevé que chez les femmes non autochtones (Condition féminine Canada, 2002; Statistiques Canada, 2009). Elles seraient également huit fois plus nombreuses que leurs homologues non autochtones à être victimes d'homicide conjugal (Tutty, 2006; Tourigny, Domond, Trocmé, Sioui et Baril, 2007; Pharand, 2008). Au Québec, une étude réalisée par la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador indique que 34 % des Autochtones du Québec considèrent la violence dans toutes ses formes comme une menace à la sécurité (CSSSPNQL, 1999). Les femmes autochtones se distinguent également de leurs consœurs non autochtones par la gravité des actes de violence dont elles sont victimes. L'Enquête de Statistique Canada (2006) révèle que 54 % des femmes autochtones, comparativement à 37 % chez les femmes non autochtones, ont rapporté avoir été agressées sexuellement, battues, étranglées, attaquées avec une arme à feu ou un couteau. Les taux d'homicides chez les femmes autochtones étaient huit fois plus élevés que celui des femmes non autochtones.

Selon les données tirées de l'Enquête sociale générale de 1999, les taux démesurés de violence conjugale envers les femmes autochtones résultent notamment d'un cumul de plusieurs *facteurs sociodémographiques* tels que la situation socio-économique précaire et le fait que la population soit plus jeune et plus susceptible de vivre en union libre (ESG, 1999). La communauté scientifique reconnaît toutefois que les facteurs sociodémographiques ne suffisent pas à eux seuls à expliquer la différence dans les taux

de violence conjugale entre les deux groupes de femmes, il faut également tenir compte de certains facteurs d'ordre *structurel*. Ainsi, Bopp et coll (2003) font l'hypothèse que des déterminants liés à l'organisation de la communauté contribueraient à la perpétration de la violence familiale et rendraient ardue son élimination. La complexité de la problématique de la violence conjugale à l'égard des femmes autochtones a également amené les chercheurs à inclure dans leurs modèles explicatifs les *facteurs macro* tels que l'expérience du colonialisme (Brownbridge, 2003). Pendant plusieurs siècles, les peuples autochtones ont été soumis à des politiques et à des pratiques d'assimilation, y compris l'établissement des réserves, l'enlèvement d'enfants, l'interdiction de certaines pratiques traditionnelles, l'établissement des écoles résidentielles, pratiques qui ont entraîné des effets dévastateurs sur les familles et les communautés qui perdurent encore aujourd'hui.

Les conséquences de la violence conjugale sont très bien documentées. L'étude réalisée par l'Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada (AIIAC, 2001) a mis en évidence les conséquences de la violence sur la santé, y compris celles associées aux troubles mentaux, à la toxicomanie, aux pensées suicidaires, aux troubles de l'alimentation, aux maladies transmises sexuellement ainsi qu'aux troubles du sommeil. La violence conjugale à l'égard des femmes autochtones a également des conséquences pour les enfants, la famille et l'ensemble des collectivités.

À l'instar de telles données, il n'est pas surprenant de constater que les femmes autochtones soient plus nombreuses à faire appel aux services sociaux et aux services judiciaires (Statistique Canada, 2006). Outre l'étude de Harper (2006), portant sur les meilleures pratiques au sein de douze maisons d'hébergement pour femmes autochtones

violentes à travers le Canada, nous en connaissons peu sur les modes d'utilisation des ressources informelles ou formelles de ces femmes, sur les pratiques et programmes novateurs et sur les perceptions qu'elles entretiennent au sujet des services sociaux et du système judiciaire et ses effets (Bourque, 2008). L'utilisation des services en matière de violence conjugale par les membres des communautés autochtones, leurs points de vue sur les interventions, les programmes et les pratiques traditionnelles et novatrices ainsi que les indicateurs pour bien mesurer les impacts des interventions restent à être documentés pour le Québec.

Bien que l'on reconnaisse depuis plusieurs années que la violence conjugale concerne d'autres acteurs sociaux que les femmes autochtones, les études continuent d'appréhender distinctement la violence conjugale selon les différents types d'acteurs concernés. Se faisant, le point de vue et l'expérience des hommes autochtones, des gens de la communauté et des intervenants sont souvent occultés. À l'exception de la *Victorian Indigenous Family Violence Task Force (2003)*, aucune autre étude n'a tenté de rassembler les discours de différents acteurs autochtones sur la problématique de la violence conjugale envers les femmes autochtones. La présente étude trouve son originalité dans le fait qu'elle participe au développement des connaissances en matière de violence conjugale à l'endroit des femmes autochtones au Québec. Tout en considérant les résultats des études précédentes ainsi que les savoirs expérientiels des partenaires étroitement associés au projet, nous avons voulu par la réalisation de l'étude produire d'autres connaissances qui s'ajouteront aux précédentes afin de mieux comprendre la problématique de la violence conjugale vécue par les femmes autochtones, d'en saisir les

principaux enjeux lesquels conduiront à des perspectives nouvelles d'action plus adaptées à la réalité des femmes autochtones. Plus spécifiquement, il s'agit de :

- 1) Décrire, analyser et comparer les formes, les manifestations, les conséquences et la dynamique associées à la violence conjugale vécue par les femmes autochtones;
- 2) Identifier les ressources, les services existants ainsi que les interventions et les pratiques les plus prometteuses en termes de prévention, mais aussi de réduction de la violence conjugale.

Partie B- Pistes de solutions en lien avec les résultats, retombées et implications de vos travaux

1-À quels types d'auditoire s'adressent vos travaux? La présente recherche s'adresse tout particulièrement aux responsables ministériels, aux gestionnaires des ressources ainsi qu'aux intervenants qui travaillent auprès des femmes autochtones victimes de violence conjugale. Les représentants ministériels ainsi que les gestionnaires des ressources sont particulièrement visés puisqu'ils ont le pouvoir de prendre les décisions pouvant répondre aux besoins spécifiques des femmes autochtones victimes de violence conjugale. Les intervenants, pour leur part, sont visés dans la mesure où ils ont le pouvoir de générer le changement en adaptant leurs outils et en concevant des projets et des interventions respectueux des identités culturelles et sociales des Autochtones.

2-Que pourraient signifier vos conclusions pour les responsables ministériels, les gestionnaires des ressources et les intervenants? Les représentants ministériels ont un rôle prépondérant dans la mise en œuvre des pistes de solutions en matière de violence conjugale en contexte autochtone. Cette opération ne peut toutefois se réaliser sans la participation pleine et entière des gestionnaires et des intervenants autochtones.

3-Quelles sont les retombées immédiates ou prévues de vos travaux? Au plan social : reconnaître l'urgence d'agir et déployer des actions concrètes visant à freiner la production et la reproduction de la violence conjugale envers les femmes autochtones; fournir des savoirs scientifiques sur la problématique de la violence conjugale aux différents acteurs autochtones concernés. Au plan économique : mieux orienter les décisions stratégiques en matière de financement. Au plan culturel : mettre en valeur les spécificités culturelles de la violence conjugale et

familiale en contexte autochtone; renforcer les capacités des Autochtones en matière de recherche (embauche de personnels autochtones), reconnaître le vécu et les savoirs d'expérience des acteurs autochtones concernés de près ou de loin par la problématique de la violence conjugale; fournir un outil pour développer de nouvelles initiatives au sein des communautés et des milieux urbains. Au plan politique : identifier les enjeux et les défis prioritaires; orienter les représentants ministériels et autochtones sur les mesures à privilégier dans le futur plan d'action gouvernemental autochtone en matière de violence conjugale; fournir un outil politique aux représentants autochtones dans la mise en œuvre des activités à privilégier et à développer à court et à moyen terme.

4-Quelles sont vos limites ou quel est le niveau de généralisation de vos résultats? Ce projet de recherche comporte certaines limites. D'abord, le caractère novateur et exploratoire de cette étude représente une difficulté dans la mesure où il est impossible de confronter à des recherches similaires l'approche méthodologique retenue, le déroulement proposé ou les résultats obtenus, ce qui compromet la validité interne (validité référentielle) de la recherche. Toutefois, la démarche exploratoire de cette étude permet d'élargir le corpus existant de la littérature, en mettant en lumière les expériences communes et partagées de violence conjugale chez les personnes qui demeurent ou qui travaillent dans les communautés autochtones et qui se sentent concernées par la problématique. Elle aide également à mieux comprendre le phénomène, notamment sous l'angle des différentes manifestations de violence, la manière dont les victimes comprennent leur victimisation et la vive intérieurement de même que sur les perceptions qu'elles entretiennent au sujet de leur accessibilité aux services de santé et aux ressources

psychosociales. Une seconde limite concerne la technique d'analyse des données utilisée. Le contenu de chaque entrevue de groupe a été enregistré et retranscrit intégralement sous forme de verbatim, de manière à respecter l'intégrité des propos des participants. L'analyse thématique et contrastée des entretiens a été réalisée à l'aide du logiciel informatique *NVivo*. Toutefois, le logiciel ne se substitue pas au contrôle effectué par les chercheuses sur la classification et l'organisation du matériel. En ce sens, le principal problème de fiabilité rencontré dans l'analyse des données est relié au processus de codage et au système de catégories déficient. Afin d'atténuer cette limite, les chercheuses ont toutefois réalisé elles-mêmes tout le travail de catégorisation, de telle sorte que leur jugement face aux données à catégoriser soit le plus uniforme possible.

5-Quels seraient les messages clés à formuler selon les types d'auditoire

visés? Parce qu'ils existent toujours et qu'ils sont persistants, il est impératif de briser les tabous entourant la violence conjugale et familiale (représentants ministériels, gestionnaires, intervenants) notamment en prenant formellement position contre la violence conjugale en contexte autochtone (gestionnaires);

La spécificité de la problématique de la violence conjugale vécue par les femmes autochtones exige l'élaboration d'engagements (responsables ministériels) et la mise en place d'interventions adaptées à leurs situations et à leurs valeurs culturelles (responsables ministériels, intervenants);

Étant donné que les hommes autochtones sont aussi des acteurs importants dans les situations de violence conjugale, ils ont besoin d'aide (responsables ministériels, intervenants);

Puisque la question de la confidentialité et de l'anonymat sont des obstacles majeurs à l'utilisation des ressources, il faut s'y intéresser de toute urgence dans une perspective d'améliorer l'accès aux services et aux ressources (gestionnaires); Permettre aux Autochtones d'autres nations d'accéder aux ressources et aux services de toutes les communautés autochtones améliore l'aide aux personnes en situation de violence conjugale (gestionnaires) et prend en compte la mobilité des peuples Autochtones;

Les intervenants autochtones ont besoin d'être formés (responsables ministériels) et de travailler en réseau (gestionnaires) pour mieux soutenir les personnes impliquées dans des situations de violence conjugale.

Enfin, il faut prévenir la reproduction de la violence conjugale chez les jeunes (intervenants).

6-Quelles seraient les principales pistes de solution selon les types d'auditoire visés? Pour les représentants ministériels, formuler un plan d'action destiné spécifiquement aux Autochtones en matière de violence conjugale; soutenir financièrement le développement d'approches d'intervention autochtone en matière de violence conjugale en concertation avec les différents intervenants autochtones (policiers, intervenants de rue, intervenants sociaux, etc); encourager le développement de ressources formelles d'aide pour venir en aide aux hommes autochtones concernés par la violence conjugale; soutenir financièrement des initiatives reconnues pour rejoindre des femmes autochtones victimes de violence conjugale qui ne fréquentent habituellement pas les ressources d'aide officielle (cercle de femmes, cercle d'artisanat, etc.); soutenir les activités et les initiatives qui visent à briser le tabou entourant la violence conjugale et à faire connaître les

différents services existant en matière de violence conjugale (campagnes publicitaires, campagnes d'information, activités de sensibilisation et de prévention de la violence générale ou de la violence conjugale); soutenir financièrement les activités de formation continue des intervenantes qui œuvrent au sein des différentes ressources en matière de violence conjugale. Pour les gestionnaires, prendre formellement position contre la violence conjugale en contexte autochtone. Pour les gestionnaires de ressources, s'attaquer à l'épineux problème de confidentialité et de l'anonymat des ressources formelles liées à la violence conjugale (en vue de favoriser la dénonciation et la prise en charge des victimes de violence conjugale) entre autres, en regroupant les services sous un même toit pour éviter la stigmatisation des personnes qui fréquentent l'établissement, en insonorisant les espaces de travail ou encore en modifiant la structure d'accueil dans l'établissement de telle sorte qu'une personne victime n'utilise pas la même entrée que son agresseur; développer de nouveaux outils d'intervention adaptés aux Autochtones et partager les outils et les formations existants sur les réalités et l'intervention autochtones entre les différents secteurs d'intervention et les différents milieux; mettre en place des mécanismes permettant aux Autochtones d'autres nations d'accéder aux ressources et aux services de toutes les communautés autochtones (mobilité des droits autochtones entre les différentes nations et milieux); développer davantage d'activités qui favorisent la collaboration, le réseautage, le travail en équipe, l'établissement de corridors de services, la concertation sectorielle et intersectorielle avec les partenaires locaux et hors communauté. Pour les intervenants, poursuivre les efforts de prévention en milieu scolaire auprès des jeunes autochtones pour freiner la reproduction de la violence.

Partie C- Méthodologie

S'agissant d'une étude qui vise à analyser les formes, les manifestations et les conséquences de la violence vécue par les femmes autochtones et à identifier les ressources et les services existants ainsi que les interventions et les pratiques les plus prometteuses, la méthodologie qualitative a été privilégiée. Trois outils de collecte de données ont été utilisés : la recension documentaire, les entretiens téléphoniques et les entretiens de type groupe focalisé. Au total, trente et un (31) groupes focalisés ont été réalisés auprès neuf nations autochtones et quatre milieux urbains. Le nombre total de participants est de 234, soit 112 citoyens et 122 intervenants. La distribution des groupes focalisés est la suivante : Abénaquis(2), Algonquins(5¹), Attikameks(2), Hurons-Wendat (1), Cris (4), Innus (3²), Micmacs (2), Mohawks (2), Naskapis (2). Pour les milieux urbains : Montréal(2), Québec(2), Val-d'Or (2) et La Tuque (2).

Pour chacune des nations rencontrées, deux groupes d'acteurs sociaux ont été constitués, l'un auprès des hommes et des femmes autochtones concernés par la problématique de la violence conjugale, et l'autre avec les intervenants œuvrant auprès des femmes autochtones victimes de violence conjugale. L'analyse thématique et contrastée des entretiens de type groupe focalisé (verticale et transversale) a été privilégiée (Ghiglione et Matalon, 1978) et réalisée à l'aide du logiciel d'analyse de données et de codages InVivo.

¹ La difficulté à recruter des citoyens a exigé la formation de petits groupes de deux à quatre personnes, multipliant ainsi le nombre total d'entretiens pour cette nation.

² Dans une communauté, aucun citoyen ne s'est présenté à l'entrevue.

Partie D- Résultats

1. Quels sont les principaux résultats obtenus? - Volet 1 : Conception de la

violence Violence , violence familiale, violence conjugale, contrôle, rapports inégaux, transmission intergénérationnelle, normalisation, escalade, formes et manifestations sont abordés pour définir la violence conjugale. La violence conjugale relève surtout d'une dynamique interactionnelle entre les hommes et les femmes et l'ensemble des membres de la famille est touché par la problématique. La violence institutionnelle et la violence spirituelle sont d'autres formes de violence conjugale. Les principaux facteurs de vulnérabilité à la violence conjugale sont le processus historique de domination (pensionnats), la socialisation des hommes ainsi que la consommation de drogue et d'alcool. La décision des femmes de poursuivre ou de mettre fin à la relation conjugale violente est influencée par la pression exercée par les familles, les préjugés et le tabou entourant la violence conjugale, les conditions sociales et économiques, le cycle de la violence ainsi que la judiciarisation des situations de violence conjugale. Enfin, l'éducation, la sécurité financière, le recours aux maisons d'hébergement, le soutien des pairs, l'isolement, la consommation de drogue et d'alcool sont considérés comme des stratégies permettant de diminuer les impacts de la violence conjugale. **Volet 2 : Identification des ressources** : Le nombre de ressources formelles directement liées à la violence conjugale représente moins du quart de l'ensemble de toutes les ressources rapportées et la nature des services dispensés dans les ressources relèvent principalement de l'aide ponctuelle (service téléphonique, information, sensibilisation) ou de l'intervention à très court terme. L'intervention plus approfondie en matière de violence conjugale est absente. L'intervention actuellement disponible en milieu autochtone se présente davantage

comme une amorce de développement d'approches d'intervention autochtones. La durée des services est connue et la connaissance des ressources d'aide formelle, varie d'un milieu à un autre. En matière de visibilité des ressources, il y a un plus fort consensus chez les intervenants que chez les citoyens à l'effet que les ressources sont bien visibles. Enfin, les intervenants rapportent que les ressources sont accessibles alors que les citoyens ont un tout autre point de vue sur l'accessibilité aux ressources. **Volet 3 : Utilisation des ressources** les ressources informelles sont très utilisées notamment en raison de la confidentialité, mais aussi, selon les intervenants, en raison du caractère formel des ressources et de leur statut d'intervenants. Les principales barrières à l'utilisation des ressources en communauté sont confidentialité, anonymat, le tabou entourant la violence, la sécurité et la protection) Toutefois, les intervenants se différencient en ce sens qu'ils rapportent un plus grand nombre d'obstacles et, qui plus est, plusieurs de ces barrières sont directement liées à leur statut d'intervenant ou à leur travail comme professionnel. Les barrières associées aux ressources hors communauté sont davantage identifiées par les citoyens (transport, la langue, la peur du jugement, la réticence à se confier à un professionnel, la gêne, la méfiance, la crainte de se voir enlever les enfants et enfin, la crainte de la dénonciation de la violence du conjoint). Les intervenants accordent une plus grande à la langue et rapportent le manque de places disponibles ainsi que la clémence des sentences réservées aux agresseurs. Pour quelques citoyens, la qualité de la relation avec les intervenants, est tributaire de la confiance, de la stabilité du personnel et de la continuité dans les services alors que, pour les intervenants, il s'agit plutôt du nombre d'années d'expérience en intervention. Pour les citoyens, la qualité et l'efficacité des services en matière de violence conjugale

relève de la stabilité, de l'écoute, du respect, de la confiance et du non-jugement des professionnels ainsi que de la rapidité à intervenir de ces derniers. Pour les intervenants, la qualité et l'efficacité sont plutôt liées à des aspects de leurs pratiques professionnelles, à leur statut d'intervenant, à l'intervention comme telle, aux outils d'intervention utilisés, ainsi qu'aux personnes avec qui ils sont en contact dans l'intervention. Pour les citoyens, les obstacles qui compromettent ou amenuisent la qualité et l'efficacité des ressources sont associées aux structures, et aux professionnels alors que plus des deux tiers des intervenants mentionnent des facteurs liés au fonctionnement des ressources. Enfin, pour les intervenants, les personnes qui n'utilisent pas les services ne font que peu appel à d'autres services, alors que les citoyens utilisent le réseau informel, et ce, dans de nombreuses situations. **Volet 4 : Satisfaction à l'égard des ressources.** Pour tous les participants, il y a un manque de ressources dédiées spécifiquement à la violence conjugale, tout particulièrement pour les hommes, la famille et les enfants. Pour les citoyens, la question de la suffisance des ressources n'est pas seulement tributaire du nombre, mais surtout de la disponibilité et de la capacité des ressources à répondre aux différents besoins. Quant à savoir, si les intervenants sont assez nombreux et suffisamment qualifiés pour intervenir en violence conjugale, les intervenants sont unanimes à l'effet qu'il existe un manque de formation alors que les citoyens jugent que les intervenants, plus spécifiquement ceux des maisons d'hébergement, sont suffisamment qualifiés pour intervenir dans les situations de violence conjugale. Quant aux pratiques d'intervention qui répondent le mieux aux besoins des personnes impliquées dans des situations de violence conjugale, les participants ont rapporté des initiatives, plutôt que des pratiques, qui se sont

avérées soit positives ou négatives pour l'intervention en violence conjugale. Ce qui a fonctionné le mieux jusqu'à maintenant ce sont les activités d'information, de prévention et de sensibilisation à la problématique de la violence conjugale. Les intervenants ajoutent les initiatives visant le développement des interventions, des approches et des outils propres aux autochtones et, pour les citoyens, les initiatives les plus positives sont celles qui prennent en compte la culture et les valeurs autochtones. Les aspects considérés négatifs dans les initiatives sont pour les intervenants le recours au système de justice pénale en matière de violence conjugale, le manque d'implication et d'engagement des décideurs politiques eu égard à la problématique de la violence conjugale, l'utilisation des ressources pour femmes pour pallier à l'absence des ressources pour les hommes ainsi que le manque de concertation des services offerts en matière de violence conjugale. Quant aux citoyens, les mauvaises expériences se concentrent autour des structures qui encadrent les ressources et les interventions pratiquées dans ces ressources. Les manques liés à l'intervention sont tous de près ou de loin associés au non-respect de la culture et des valeurs autochtones ceci incluant la remise en question du système de justice. Eu égard à l'adaptation des services à la réalité des femmes autochtones, certains intervenants soutiennent qu'il n'est pas nécessaire d'adapter les services, d'autres rapportent qu'il faut adapter les services notamment en recrutant des intervenants autochtones. Quant aux citoyens, la majorité d'entre eux rapportent qu'il est essentiel que les services soient à leur image et reflètent leurs réalités.

Volet 5 : Les ressources pour répondre aux besoins. Pour les participants, il est important d'avoir des ressources pour chacun des membres de la famille impliqués dans des situations de violence conjugale (femmes, hommes et enfants) et plus

spécifiquement pour les hommes violents et ceux qui sont eux-mêmes violentés. Des ressources de type familial sont aussi mentionnées comme étant un besoin, sans pour autant que cela ne fasse l'unanimité. Concernant ce qui devrait être fait en matière d'intervention, les professionnels rapportent un grand nombre de nouvelles interventions à développer ainsi que le maintien et le renforcement des initiatives qui existent déjà alors que les citoyens, s'en tiennent uniquement à quelques initiatives à mettre en place. En matière de prévention, les deux groupes s'entendent à l'effet qu'il faut prévenir la violence conjugale tout particulièrement en développant des initiatives auprès des jeunes pour éviter la transmission intergénérationnelle de la violence conjugale. Les citoyens identifient des besoins en terme de prévention pour aider les hommes à éviter d'avoir recours à la violence et soutiennent fermement qu'un engagement des leaders des communautés est essentiel pour lutter contre la violence conjugale. En ce qui concerne la prise en compte des valeurs et la culture autochtone dans les interventions, les intervenants sont plus nombreux que les citoyens à reconnaître l'importance de tenir compte des valeurs et de la culture autochtone. Ils reconnaissent toutefois, que du travail a déjà été fait mais, il reste encore à faire. Ils identifient quelques repères pour adapter les services aux réalités autochtones (prise en compte de communication, intégration des valeurs autochtones de spiritualité et d'appartenance culturelle). En ce qui a trait aux solutions, pour les deux groupes concernés éradiquer la violence conjugale est une mission impossible. Néanmoins, chacun d'eux croit qu'il faut prendre au sérieux cette problématique et s'engager vers des actions plus prometteuses que ce qui a été fait jusqu'à maintenant. **2. À la lumière de vos résultats, quelles sont vos conclusions et pistes de solution?** En ce sens, il s'agit de : formuler un plan

d'action destiné spécifiquement aux Autochtones en matière de violence conjugale, soutenir financièrement le développement d'approches d'intervention autochtone en matière de violence conjugale; encourager le développement de ressources formelles d'aide pour venir en aide aux hommes autochtones concernés par la violence conjugale; -soutenir financièrement des initiatives reconnues pour rejoindre des femmes autochtones victimes de violence conjugale qui ne fréquentent habituellement pas les ressources d'aide officielle (cercle de femmes, cercle d'artisanat, etc.); soutenir les activités et les initiatives visant à briser le tabou entourant la violence conjugale; soutenir financièrement les activités de formation continue des intervenantes qui œuvrent au sein des différentes ressources en matière de violence conjugale; prendre formellement position contre la violence conjugale en contexte autochtone.

Par ailleurs, il est impératif de : développer davantage d'activités qui favorisent la collaboration, le réseautage, le travail en équipe, l'établissement de corridors de services, la concertation sectorielle et intersectorielle avec les partenaires locaux et hors communauté; s'attaquer à l'épineux problème de confidentialité et de l'anonymat des ressources formelles liées à la violence conjugale (en vue de favoriser la dénonciation et la prise en charge des victimes de violence conjugale) entre autres, en regroupant les services sous un même toit pour éviter la stigmatisation des personnes qui fréquentent l'établissement, en insonorisant les espaces de travail ou encore en modifiant la structure d'accueil dans l'établissement de telle sorte qu'une personne victime n'utilise pas la même entrée que son agresseur; développer des approches et des outils d'intervention autochtones adaptés aux besoins et aux valeurs des femmes, des hommes et des enfants autochtones concernés par la

problématique de la violence conjugale (ex : dépliant sur l'approche autochtone en matière de violence familiale produit par FAQ en 2012); mettre en place des mécanismes permettant aux Autochtones d'autres nations d'accéder aux ressources et aux services de toutes les communautés autochtones (mobilité des droits autochtones entre les différentes nations et milieux).

Finalement, les résultats de l'étude commandent de : recourir aux méthodes de résolution alternative des conflits plutôt qu'à la judiciarisation et à l'incarcération (médiation familiale, justice réparatrice); supporter le développement de ressources sur les problématiques sous-jacentes à la violence conjugale. Enfin, développer des initiatives de prévention qui ciblent la transmission intergénérationnelle de la violence et qui impliquent tous les membres de la famille qui ont été exposés à la violence en contexte autochtone; **3. Quelles sont les principales contributions de vos travaux en termes d'avancement des connaissances?** Au plan conceptuel, l'étude a mis en exergue le fait que la notion de la violence familiale est significative pour les Autochtones et doit être considérée dans l'approfondissement des travaux qui portent sur la violence conjugale. Ce concept permet la mise en évidence de sources de violence diversifiées ce que le concept de violence conjugale ne permet pas souvent de faire. Au plan méthodologique, la recherche nous apprend qu'il est important d'avoir recours à différentes méthodes de collecte de données (entrevues de groupe et individuelles) pour rejoindre l'ensemble des personnes autochtones, notamment celles qui hésitent à parler en groupe d'un sujet comme la violence conjugale. Au plan empirique, le grand nombre de personnes rencontrées dans le cadre de l'étude a permis d'en connaître davantage sur la problématique de la violence conjugale en contexte autochtone.

Partie E : Pistes et besoins en matière de recherche

1. Quelles nouvelles pistes ou questions de recherche découlent de vos travaux? Au plan des connaissances : Produire des données judiciaires sur

l'ampleur, la fréquence et les formes de violence conjugale vécue par les femmes autochtones au Québec; mieux saisir la réalité des hommes autochtones impliqués dans les situations de violence conjugale (formes, expériences, contexte, dynamique et demande d'aide); mieux documenter au plan théorique et pratique les approches d'intervention reflétant le mieux les valeurs culturelles des autochtones en matière de violence conjugale (Approche holistique, approche globale, approche autochtone en matière de violence conjugale); mieux comprendre la problématique de la violence familiale en général et en contexte autochtone ainsi que les interventions pour y répondre.

Au plan des pratiques et des interventions : Évaluer de manière formative et sommative les pratiques existantes d'intervention en matière de violence conjugale (comités de justice, programme alternatif de résolution des conflits, programme de prévention en milieu scolaire, etc.); mieux connaître les différentes pratiques nationales et internationales existantes en matière de violence conjugale en contexte autochtone afin d'inspirer le développement des pratiques québécoises.

2. Quels serait la principale piste de solution à cet égard? La principale piste de solution qui permettrait de répondre le plus adéquatement à ces besoins est le développement d'un axe de recherche spécifiquement dédié à la violence conjugale en contexte autochtone. À ce titre, le Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF) dispose d'une expertise reconnue qui permettrait la création et le développement d'un tel axe.

Partie F- Références et bibliographie

- Association des infirmières et des infirmiers autochtones du Canada et la Gendarmerie royale du Canada et Robert Kiyoshk (2001). *La violence familiale dans les communautés autochtones, une étude*, Ottawa : Ontario, Association des infirmières et des infirmiers du Canada.
- Bopp, M., Bopp, J., & Lane, P. (2003). *La violence familiale chez les autochtones au Canada*. Ottawa : Fondation autochtone de guérison.
- Bourque, P. (2008). *La violence familiale chez les femmes autochtones au Québec : analyse comparative des expériences d'approches traditionnelles et occidentales* (Mémoire de maîtrise). Université de Montréal.
- Brownridge, Douglas A. (2003). « Male partner violence against aboriginal women in Canada : an empirical analysis », *Journal of Interpersonal Violence*, vol 18, no 1, 65-83.
- Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, (1999) Rapport sur l'analyse et l'interprétation de l'enquête médicale régionale
- Condition féminine Canada. (2002). *Évaluation de la violence contre les femmes : un profil statistique* (Publication no SW21-101/2002F-IN). Ottawa : Ministres responsables de la condition féminine à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale.
- ESG, (1999). Enquête sociale générale, *Un profil sur la victimisation criminelle*, No 85-553-XIF au catalogue de Statistique Canada.
- Femmes autochtones du Québec (FAQ). (2008a). *Les femmes autochtones et la violence. Rapport présenté au Dr. Yakin Ertük, rapporteure spéciale des Nations*

Unies sur la violence à l'égard des femmes, ses causes et ses conséquences

Harper, A.O. (2006). *Fin à la violence dans les communautés autochtones : pratiques exemplaires dans les centres d'hébergement autochtones et communautaires*. Centre national des Autochtones contre la violence familiale.

Kiyoshk, R. (2001). *La violence familiale dans les communautés autochtones : examen des faits*. Ottawa: Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada et Gendarmerie royale du Canada.

Pharand, S., & Rousseau, J. (2008). *ISHKUTEU : Des services d'aide en violence conjugale en réponse aux besoins des femmes autochtones*. Montréal: Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec (FRHFVDQ) et Femmes Autochtones du Québec (FAQ).

Tourigny, Marc, Domond, Pascale, Trocmé, Nico, Sioui, Bruno et Karine Baril (2007). « Les mauvais traitements envers les enfants autochtones signalés à la protection de la jeunesse du Québec: Comparaison Interculturelle », *First Peoples Child and Family Review*, vol 3, no 3, 84-102.

Statistique Canada (2006). *Mesure de la violence faite aux femmes : Tendances statistiques 2006*, No 85-570-xwf au catalogue de Statistique Canada.

Statistique Canada (2009). *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2009*, No 85-224-X au catalogue de Statistique Canada.

Tutty, L.M. (2006). *Pratiques efficaces pour protéger les femmes fuyant la violence dans leurs relations intimes. Rapport de la phase II*. Toronto: YWCA Canada.

VITF, Victorian Indigenous Task Force (2003). *Victorian Indigenous Family Violence Task Force, Final Report*, The State of Victoria, Department for Victorian Communities.